



Hochfelden, le 29 septembre 2021

Monsieur Georges PFISTER
Maire de HOCHFELDEN
10 rue du Général Leclerc,
67270 Hochfelden

Réf. : CE-2021-024

Objet : projet de rachat d'un petit corps de ferme situé 6, place de la Libération.

Copie : Mr. et Mme. STORCK

Monsieur le Maire, Cher collègue,

Je tenais à vous remercier pour les échanges francs, cordiaux et fructueux lors de nos deux rencontres des 8 juillet et 21 septembre derniers dans vos bureaux.

Je vous confirme donc que Frédéric et Marie STORCK demeurant 3, rue Herrenweg à ALTENHEIM sont décidés à acheter une partie du corps de ferme situé 6, place de la Libération, selon les modalités discutées lors de nos entretiens.

Modalités que je me permets de rappeler ci-dessous :

- Achat d'une parcelle d'environ 2.71 ares bordant la place de la Libération, comprenant la maison d'habitation en colombage, le porche et l'annexe bordant la ruelle vers la place de la République.
- La création de la parcelle et son bornage seront réalisés par la commune.
- La maison à colombage sera rénovée par les acheteurs.
- L'annexe sera démolie par la commune dans le cadre de son projet d'aménagement d'un parking sur le restant de la parcelle. Seul le mur en maçonnerie de moellons sur la hauteur du RCH de l'annexe sera conservé pour clôturer la parcelle et garder l'alignement sur la place et la ruelle à l'identique des propriétés voisines.
- L'arase supérieure sera recouverte d'une couverture maçonnée à charge de l'acheteur.
- Dans la cour, le dallage en béton sera conservé.
- Un mur neuf en maçonnerie enduite sera réalisé par l'acheteur pour former la clôture d'avec le futur parking.
- L'acheteur produira un engagement de financement par sa banque.
- Dans les trois mois à compter de la signature de l'acte d'achat, l'acheteur s'engage à déposer un permis de construire pour la rénovation de la maison d'habitation.
- Les travaux seront réalisés dans un délai de deux ans à compter de la date d'obtention du permis de construire.
- Le montant de l'achat est fixé à 50 000 €uros.



En espérant que cette solution négociée obtiendra l'aval de votre Conseil municipal et confirmera que le dialogue est toujours une solution gagnante pour le patrimoine, pour la richesse de votre commune et l'image de l'Alsace.

Cette solution nous éloigne des procédures longues et coûteuses, et du risque d'un emballement médiatique incontrôlé.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Maire, cher collègue, mes respectueuses et confraternelles salutations

Pour l'ASMA,
Claude Eichwald
Maire de Weiterswiller

